

chaient que très peu de liens. Leur loyauté à l'égard des souverains respectifs était toujours fonction de l'ascendant personnel exercé par celui qui occupait le trône. C'est pourquoi nos compatriotes continuent à approuver l'idée d'avoir élevé un monument à Guillaume II, car pour ce souverain l'exclamation d'un historien néerlandais que son « koningsweg » fut un « doornepad » ne saurait être appliquée à sa qualité de grand-duc de Luxembourg. La primeur de l'idée du monument revient à un journal de Diekirch qui proposa déjà en 1849 la place Guillaume comme emplacement. (118) Dans une brochure parue en 1852 l'abbé MULLER, directeur de l'Athénée, se prononça pour un des rochers de la descente d'Eich. Il fallut attendre jusqu'en 1870 avant de voir renaître le projet d'érection d'un monument ; mais ce ne fut qu'en 1879 que la Chambre des députés s'occupa sérieusement du problème et qu'à la date du 5. 11. 1884 fut solennellement inaugurée la statue équestre de la place Guillaume.

Quelques années plus tard les Hollandais élevèrent également un monument à leur ancien souverain qui, comme nous l'avons relevé, ne jouissait pas des mêmes sympathies unanimes comme au Luxembourg. La statue équestre est une réplique de la nôtre et se trouve sur la belle place du Buitenhof à La Haye.